

AVIS d'APPEL d'OFFRE

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH,
Coopération allemande au développement en Mauritanie,
recherche un bureau d'étude national pour :

L'introduction d'une méthode de traitement sans mercure dans les centres de traitement minier artisanal en Mauritanie

Référence : DAO : 83481195

Date limite de dépôt des offres : 24.02.2025

PARTIE A – Informations générales

1. Contexte

Dans le cadre de la coopération bilatérale la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et la BGR (Institut fédéral allemand des Géosciences et des Ressources Naturelles) soutiennent conjointement le MMI dans la mise en œuvre de cette stratégie. La GIZ, à travers le projet « Développement Économique Intégré dans le secteur Minier (DEIM) » Intervient dans deux domaines, à savoir « Promouvoir la valeur ajoutée locale /le contenu local » et « Soutenir la formalisation et l'encadrement de l'activité minière artisanale et à petite échelle ». Le service demandé dans ces TdR concerne le premier domaine du projet Développement Economique Intégré dans le Secteur Minier (DEIM).

L'exploitation artisanale de l'or est apparue en 2016 en Mauritanie et a connu, depuis cette date, un développement spectaculaire. Les activités étaient d'abord concentrées dans la Province de l'Inchiri à l'ouest du pays et depuis 2017, ils se sont également répandus dans l'extrême nord du pays.

Les pouvoirs publics ont dû réagir rapidement par la mise en place d'un cadre réglementaire permettant l'accès à cette activité ainsi que son encadrement. Depuis ses débuts, l'activité a subi une évolution très importante qui s'est matérialisée par l'introduction de nouveaux procédés et équipements, qui ont eu pour conséquence un développement très rapide et parfois difficilement contrôlable. Les principales problématiques environnementales et sociétales en lien avec l'activité sont notamment liées aux effets anthropiques sur l'environnement immédiat des sites d'extraction, ainsi qu'à l'usage des produits dangereux (principalement le mercure) et au risque de pollution posé par le rejet des déchets de traitement.

Face à cette situation, des mesures ont été mises en place pour atténuer les impacts négatifs de l'exploitation minière artisanale, en particulier en réunissant les activités de traitement liées à l'Exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAP) de l'or dans un espace plus réduit (centre de Traitement de Chami dans la Province de Dakhlet Nouadhibou et centre de Traitement à Zouerate dans la Province de Tiris Zemmour) afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure gestion des

risques, notamment environnementaux. Des dispositions réglementaires organisant la profession, définissant les couloirs d'activité et la commercialisation des produits, ou encore régissant les conditions pour l'octroi de permis de petite mine, ont été adoptées.

D'autre part, dans le cadre de son plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable de 2017, le ministère de l'Environnement prévoit un ensemble de mesures visant à réduire les pollutions et émissions provenant des activités minières artisanales ainsi que la mise en place d'un plan de réduction de l'utilisation ou élimination du mercure ou d'autres produits nocifs selon la convention de Minamata, ratifiée par la Mauritanie. C'est dans ce cadre que le MPME à travers la Direction générale des Mines et l'Agence Nationale (MAADEN) Mauritanie a décidé de prendre des mesures visant à introduire une technique alternative de traitement artisanale de l'or sans Mercure dans les centres de traitement à Chami et à Zouerate.

En février 2022, le projet DEIM en coopération directe avec MAADEN Mauritanie a commencé les travaux de préparation sur site visant à mener des tests de comparaison pour s'assurer de l'efficacité du traitement par gravimétrie en utilisant le borax (Benguet Method) en termes de rendement et l'introduction par la suite du projet pilote de traitement sans mercure au niveau des centres de traitement à Chami et Zouerate.

2. Objectif du contrat :

L'introduction réussie d'une méthode de traitement artisanal de l'or, excluant l'usage de mercure et autres substances chimiques nocives, dans les centres de traitement de Chami et Zouerate, a démontré son efficacité à la fois sur le plan de la rentabilité économique et de l'acceptation favorable de la part des opérateurs et professionnels du sous-secteur impliqués dans le processus de traitement.

Indicateur(s) de l'objectif du contrat :

Paramètres et conditions fixés par le projet pour atteindre l'objectif

A. Paramètres techniques de la nouvelle méthode :

Pt1 : La capacité de chaque installation doit permettre un traitement individuel des minerais livrés par chaque mineur/orpailleur ;

Pt2 : La durée de la phase de l'ensemble du nouveau processus de traitement ne devrait pas dépasser plus de 25 % la durée de l'ancienne méthode ;

Pt3 : Il est essentiel que les coûts d'investissement requis demeurent accessibles pour les petits entrepreneurs, afin de ne pas constituer un obstacle à l'adoption et à la propagation de la nouvelle méthode. L'envisagement de la poursuite de l'utilisation du broyeur à deux roues dans le cadre d'un processus sans mercure est une perspective intéressante à explorer, car cela pourrait faciliter l'acceptation de la nouvelle technique par les propriétaires d'ateliers de traitement ;

Pt4 : La technique proposée vise à optimiser l'utilisation des intrants "d'eau", avec la perspective de favoriser le recyclage ainsi que l'utilisation d'eau saumâtre (une eau dont la salinité est nettement inférieure à l'eau de mer).

3. Résultats :

IR1 : La comparaison pratique entre l'ancienne et la nouvelle méthode de traitement des minerais sans mercure doit démontrer que la quantité d'or en grammes obtenue avec la nouvelle méthode est nettement supérieure.

Source de vérification : protocole de démonstration effectuée avec les opérateurs et les orpailleurs, Analyse géochimique d'échantillons représentatifs selon les standards internationaux.

IR2 : La comparaison pratique entre l'ancienne et la nouvelle méthode de traitement des minerais sans mercure a démontré que le coût de traitement d'or (produit final) par la nouvelle méthode est inférieur ;

Source de vérification et dimension : Coûts de production(traitement) par rapport à la valeur de 10 grammes d'or selon le protocole de démonstration et les informations des acteurs impliqués.

IR3 : Un concept avec un plan de formation et de diffusion de la méthode de traitement des minerais doit être élaborer en concertation avec tous les acteurs (MAADEN Mauritanie, Opérateurs, Groupement ou fédérations des opérateurs et orpailleurs) ;

(Ce concept doit prévoir la formation des formateurs maîtres issus des Groupement ou fédérations des opérateurs et orpailleurs qui à leur tour forment les autres acteurs dans les centres de traitement.)

Source de vérification : Document du concept et plan de formation.

IR4 : Mise en œuvre du concept avec son plan de formation et formation des opérateurs intervenant dans la phase de traitement estimés aux environs de 30 personnes dans les deux centres de traitement.

Source de vérification : Rapport avec Liste des participants à la formation.

IR5 : Le contractant doit, en concertation avec la GIZ et MAADEN Mauritanie, élaborer un plan de communication détaillé, intégrant une couverture médiatique adaptée pour expliquer chaque étape du traitement et promouvoir la diffusion de la technique proposée. Ce plan devra également inclure, en aval, une campagne de sensibilisation médiatique sur les dangers liés à l'utilisation du mercure dans les processus de traitement, afin de renforcer la prise de conscience et l'adoption de pratiques plus durables.

Source de vérification : Document intégral du plan de communication.

Le contractant assume la responsabilité de la réalisation des lots de prestations suivants ainsi que des jalons correspondants :

Lot de prestations :

Principaux jalons du lot de prestations	Délai de livraison
Des alternatives techniques sont développées et sélectionnées	2 semaines après le début du contrat
Installation des équipements sélectionnés et décontaminés sur site	6 semaines après le début du contrat
Réalisation réussie de 15 à 20 tests comparatifs, suivis d'analyses au laboratoire d'échantillons prélevés de chaque traitement	10 semaines après le début du contrat
Utilisation réussie de l'installations et procédés par des opérateurs formés	10 semaines après le début du contrat
Concept de formation et de diffusion de la technologie sans mercure est élaboré	12 semaines après le début du contrat
Début de la mise en œuvre du concept de formation et de diffusion de la technologie sans mercure	12 semaines après le début du contrat
Remise du rapport final	16 semaines après le début du contrat

4. Personnel :

Le soumissionnaire doit proposer des experts pour les postes mentionnés dans ce chapitre, en précisant les tâches et les qualifications requises, et joindre les CV correspondants. Il devra également fournir des attestations de disponibilité et d'engagement pour la période prévue de chaque expert ou consultant proposé. Les exigences concernant le format et le contenu des CV sont détaillés au chapitre 6 des TDR.

Expert-e 1 (Team leader) : Chef/fe de mission (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Qualifications de l'expert-e 1 (Chef/fe de mission) :

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (Master ou Bac + 5) en industries extractives, gestion des économies informelles, environnement ou similaire
Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • Langue française, niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues étrangères ou • Langue anglaise, niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	Avoir une expérience de plus de 15 ans en matière de management stratégique et en élaboration des stratégies et politiques de projets de développement.
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation)	5 ans d'expérience professionnelle en élaboration d'études et de stratégies de développement ainsi qu'en gestion de projets ou études en lien avec le secteur minier
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction exerçant des fonctions disciplinaires pour 50 personnes
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle internationale en dehors de la Mauritanie
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle en Mauritanie
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement

Expert-2 « Chef/fe d'équipe » : (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Qualifications de l'expert-e 2 « chef/fe d'équipe » :

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> • Langue française, niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues étrangères ou • Langue anglaise, niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience en gestion de projets miniers
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation)	Expérience de 10 ans dans la conduite de missions d'introduction de méthode de traitement alternatives au mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale ou à petite échelle (ASGM)
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience en gestion d'équipe d'opérateurs miniers (orpailleurs, traiteurs de minerai ..)
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	1 an d'expérience professionnelle dans un pays de la sous-région (Afrique de l'Ouest) en dehors de la Mauritanie
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	1 an d'expérience professionnelle en Mauritanie
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	Expérience de 5 ans dans le domaine de la coopération au développement

Expert-3 : Pool d'expert-e-s « opérateurs miniers 1 et 2 » : (point 2.3 du schéma d'évaluation)

Qualifications des experts-3 « opérateurs miniers 1 et 2 » :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	Les deux expert-e-s ayant chacun-e des connaissances linguistiques de niveau B2 en anglais selon le Cadre européen commun de référence pour les langues



Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	Les deux expert·e·s ayant chacun·e 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur minier
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	Les deux expert·e·s ayant chacun·e 10 ans d'expérience professionnelle en extraction de l'or à petit échelle (artisanal et semi-industriel)
Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	Les deux expert·e·s ayant chacun·e 10 ans d'expérience professionnelle dans un pays en Afrique francophone, Asie ou en Amérique latine en dehors du pays d'intervention
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	Les deux expert·e·s ayant chacun·e 2 ans d'expérience professionnelle en Mauritanie
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	Expérience de 5 ans dans le domaine de la coopération au développement

C) Expert 4 « Expert Senior/ Coordonnateur de Projet » : (point 2.4 du schéma d'évaluation) :

Qualifications de l'expert 4 « Expert Senior / Coordonnateur de Projet » :

Formation (point 2.4.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire d'études supérieures Bac + 5 en gestion de projet Economie du secteur extractif et de l'environnement, gestion de projet ou domaine similaire
Connaissances linguistiques (point 2.4.2 du schéma d'évaluation) :	Langue française, niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues étrangères
Expérience professionnelle générale (point 2.4.3 du schéma d'évaluation) :	Expérience de 15 ans en conseil en développement durable (6/10), avec une expertise approfondie dans l'analyse de l'organisation de la chaîne de valeur de la production aurifère (4/10).
Expérience professionnelle spécifique (point 2.4.4 du schéma d'évaluation) :	Avoir participé à trois études en lien avec l'activité minière artisanale et semi industrielle
Expérience de direction / de management (point 2.4.5 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -



Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.4.6 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.4.7 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle en Mauritanie
Expérience de la coopération au développement (point 2.4.8 du schéma d'évaluation) :	Expérience de 5 ans dans le domaine de la coopération au développement

Le nombre de jours d'expert·e·s correspond à des jours de travail entiers.

Expert-e-s	JE dans le pays de résidence /à distance	Disponibilité de l'expert-e en Mauritanie, qui peut aussi être le pays de résidence	Nombre total de JE	Séjour continu de plus de 3 mois (Voir le point 3.3.2 des Conditions générale)
Expert-e 1 : « Chef fe de mission pour les objectifs 1 et 2 »	0	70	70	Non
Expert-e 2 « chef/fe d'équipe »	10	65	75	Non
Expert e 3 : Pool d'expert-e-s « opérateurs miniers 1 et 2 »	20	110	130	Non
Expert e 4 : « Consultant-e chef / Coordonnateur de Projet »	0	70	70	Non

PARIE B – L'offre

1. Consignes relatives au format de l'offre

Les offres rédigées en français doivent être facile à lire (ARIAL, taille de police 11) et clairement formulées. Elles doivent être envoyées en format PDF à l'adresse électronique suivante: MR_Quotation@giz.de

Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas pris en compte.

Les CVs des experts sont à présenter au format précisé dans le chapitre 6 des TDR (Exigences relatives au format de l'offre).

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués dans le chapitre 5 des TDR (Consignes de calcul). Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble du budget/des journées/formations/dossiers/traductions. Leurs nombres sont convenus à titre de plafonds.

2. Retrait dossiers d'appel d'offre

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres pourront acquérir le dossier d'appel d'offres (Termes de référence, Schéma d'évaluation des offres techniques, Schéma de la grille d'aptitude conditions générales et annexes) sans frais au près du bureau de la GIZ Mauritanie, Ilot V 22, Tel : 00 222 45 25 67 25 au plus tard le 20.02.2025 à 16h30

3. Soumission de l'offre

Les bureaux sont invitées à soumettre une offre technique et une offre financière suivant les TdR. Les offres incomplètes ou ne respectant pas les instructions seront exclues. Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu la note la plus élevée après combinaison des notes techniques et financières.

Les offres seront ouvertes à huis clos par la GIZ le plus tôt possible après la clôture des réceptions.

Pour faciliter la lecture et favoriser la compréhension des dossiers, les offres doivent se limiter aux informations pertinentes, être concises et précises. Les soumissionnaires devront donc exclure toutes informations superflues, évitant une disqualification due au manque de compréhension ou au défaut du montage du dossier.

Le délai de soumission de l'offre expire le 24.02.2025 à 23 :59h. Les dossiers envoyés hors délai ne seront pas recevables.

2 courriels sont demandés avec les contenus suivants :

Mail N° 1

Objet : DAO 83481195 Offre technique et dossier administratif à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR_Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre (format pdf) :

a) 1 pdf pour le dossier administratif

Portant le nom du bureau et la mention « Dossier administratif », le fichier doit contenir (dans l'ordre) les documents suivants :

- Dernier rapport annuel administratif (chiffre d'affaires annuels pour 2022, 2023, 2024 ; cf. schéma de l'aptitude) ; **tamponné et signé, légalisé par un bureau d'audit. Le chiffre d'affaires doit être clairement mentionné et visible.**
- Min. 3 projets de références dans le domaine de « minier artisanal » (dans les cinq dernières années) qui prouvent un volume minimum de 2.000.000 MRU (cf. grille d'aptitude)
- Attestation de non-redevance des impôts (récente, moins de 3 mois) ;
- Attestation de régularité fiscale (récente, moins de 3 mois)
- Numéro d'identification fiscale du prestataire (NIF) ;
- Code de conduite paraphé et tamponné ;
- Auto-déclaration droits de l'homme ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB).

b) 1 pdf pour le dossier technique

L'offre technique est composée de

- Concept technique et méthodologique (cf. Schéma d'évaluation et TDR)
- CVs détaillés des experts

L'absence de l'une des pièces ci-dessus peut entraîner la disqualification de l'offre.

Mail N° 2

Objet : DAO 83481195 Offre financière à envoyer à l'adresse électronique suivante : MR.Quotation@giz.de

Pièces constitutives de l'offre financière (format pdf) :

Tous les prix sont exprimés en MRU, **hors taxes (HTVA)**. La langue de l'offre est le français.